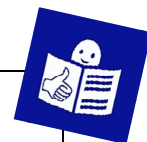


# Pour me déplacer



16 novembre 2020

Règles extraites du site du Gouvernement mis à jour le 14/11/2020

Le confinement a été mis en place jusqu'au 1er décembre.  
Il va peut-être continuer après.



Les personnes handicapées ont des règles moins dures pour leurs sorties.

- Je peux sortir plus d'1 heure.
- Je peux sortir plus d'1 Km.
- Je peux sortir plus souvent.

Mais :



- ➔ Je dois me déplacer avec une attestation de déplacement.
- ➔ Je dois me déplacer avec ma carte d'invalidité.

Il faut montrer les deux documents aux policiers.  
Il faut aussi avoir sa carte d'identité.

**Je dois respecter des gestes barrières.**



Une personne peut être avec moi.  
Elle doit avoir son attestation.

Je peux me déplacer avec elle en voiture ou à pied.



Si je ne peux pas porter un masque :

- Il me faut un certificat du docteur.
- Il faut porter une visière ou être très loin des autres.



Le sport doit se faire tout seul.